



Concours d'accès en 2^{ème} année Programme Grande Ecole Session de Septembre 2013 Epreuve de Français - Durée : 2 heures

Le terme *halal* renvoie à ce qui est perçu comme « permis », « licite ». Plus généralement, il désigne «le domaine des possibles», notamment sur un plan religieux. L'acception musulmane de ce mot a une visée morale. Est halal ce que la norme islamique prévoit comme autorisé sur le plan du rite et des relations sociales. Ainsi, il fait, en théorie, partie de la foi du musulman de veiller à se tenir éloigné des interdits prévus par la religion pour se concentrer, dans les différents domaines de la vie, sur ce qui est permis.

La question du licite et de l'illicite dans une société majoritairement non musulmane comme la France se pose avec d'autant plus d'acuité que pendant longtemps la dimension purement religieuse des musulmans a été cantonnée à la sphère du domicile et de la « communauté ». Consistant en une simple reproduction des mœurs islamiques héritées des sociétés d'origine d'un grand nombre de musulmans établis en France, le rapport au halal était moins dense qu'aujourd'hui. Cependant, les personnes en France d'héritage musulman, depuis un certain nombre d'années, semblent redéployer une référence islamique à portée plus grande, dont le désir de consommer halal est sans doute un des signes les plus visibles. L'avènement d'une immigration visant à faire souche a, en partie, contribué à une redéfinition de la norme islamique dans un espace à la fois libéral et séculier dont le fait islamique a pendant longtemps été marginal.

Par « industrie du halal » ou « marché du halal », il est possible d'entendre l'offre et la demande de biens alimentaires (en attendant éventuellement l'élargissement de la notion de halal à d'autres secteurs) respectant les dispositions prévues par l'islam pour abattre une bête destinée à être consommée ou pour épurer certains aliments de produits interdits aux musulmans. Par extension, le terme « halal » en est venu à désigner tout aliment, et plus spécifiquement toute viande, permis par les dispositions légales islamiques. Ceci exclut par exemple la viande porcine et toute viande dont la *dabiha* (égorgement) n'a pas répondu aux prescriptions islamiques. Le principe du halal renvoie au verset coranique 3 de la sourate « La Table » :

« Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc... »

Cette « révolution du halal » est sans doute l'un des traits sociaux et culturels les plus marquants dans la société française depuis un certain nombre d'années.

Exercice I : Vocabulaire

1. Expliquez les termes soulignés (3points)
2. Donnez un titre à ce texte (2points)
3. En trois lignes développez l'idée principale de ce texte (2points)

Exercice II : Grammaire

1. Mettez les verbes de cette phrase au passé composé (2.5 points)

Les personnes en France d'héritage musulman redéployent une référence islamique à portée plus grande, dont le désir de consommer halal apparait sans doute un des signes les plus visibles.

2. Transformez les phrases suivantes au style indirect en mettant les verbes introducteurs au passé simple : (2.5 points)
 - Le narrateur expliqua : la viande halal est une industrie qui répond à la demande des musulmans.
 - le client répond : encore faut-il vérifier la chaîne d'abattage.

Exercice III : (8 points)

En vous inspirant du texte, discutez dans une rédaction claire et argumentée les avantages et les inconvénients du halal et développez votre point de vue sur son industrie.